

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00054
Numéro SIREN : 824 707 913
Nom ou dénomination : 2GTC

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012342

2GTC

12342

*_*_*

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81, Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

RCS TOULON B 824 707 913

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

Exercice clos le 31.12.2022

I

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 19 heures. Les actionnaires de la société par actions simplifiée 2GTC, au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame ARONI Agnès présidente.

Monsieur GHIO Fabien, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant à distance, possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant droit de vote peut valablement délibérer.

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires.
- La feuille de présence signée des membres du bureau.
- Les statuts de la société.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2022.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion de la présidente.

DA
CF.

Puis, la présidente déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports qui les concernent ; quitus à la présidente.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion de la présidente lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport de la présidente et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale donne en conséquence à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

MA
CF

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022, soit un bénéfice de 24 919 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau : 24 919 €

Dividendes distribués :

- Distribution de dividendes bruts : 18 110 €

Dont 18 110 € prélevés par anticipation au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont à néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 4 : Rémunération de la présidente

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier l'absence de rémunération attribuée à la présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

AA
GF

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par elle-même et les membres du bureau.

Le Président : **ARONI Agnès**

Le Scrutateur : **GHIU Fabien**

HA
CF



*_*_*

SAS au capital de 500 €
Siège social : 81 Avenue Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON



RCS TOULON B 824 707 913

<p>Rapport de gestion de la présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022</p>
--

Madame ARONI Agnès, associée et présidente de la SAS 2GTC, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 29 juin 2023 au siège de la société.

I – Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de produits d'exploitation de 194 412 € contre des produits d'exploitation de 168 048 € sur l'exercice antérieur, soit une augmentation de 15,69 %.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 165 077 €, contre 126 271 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 30,73 % des charges d'exploitations, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 29 334 € contre un bénéfice de 41 777 € pour 2021, en baisse de 29,78 %.

Compte tenu de produits financiers nuls et des charges financières de 18 €, le résultat financier s'élève à un déficit de (-) 18 € contre un résultat financier nul l'année précédente.

Compte tenu que les produits et charges exceptionnels sont nuls, le résultat exceptionnel est nul comme pour l'exercice antérieur.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable avant impôt est un bénéfice de 24 919 € contre 35 089 € sur l'exercice antérieure, soit une diminution de 28,98 %.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 4 398 €.

AA

II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de cet exercice aucune activité en matière de recherche et de développement.

III – Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

Néant.

IV – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :

L'économie française se voit encore impactée, au cours de cette année, de façon globale à une forte pression inflationniste.

V – Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice comptable, le chiffre d'affaires a été de 194 408 €, contre 168 047 € pour l'exercice précédent ; cette augmentation a permis d'absorber les charges d'exploitation de 165 077 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent, résultant en un résultat d'exploitation à 29 334 €.

La politique envisagée est de poursuivre dans le développement du chiffre d'affaires ainsi que la maîtrise des postes de charges d'exploitation, afin d'améliorer d'avantage le résultat d'exploitation. Ceci permettra de consolider les capitaux propres de la société et d'assurer ainsi sa solidité financière.

Considérant ce résultat d'exploitation, le dirigeant doit être attentif à l'évolution de l'inflation et ajuster sa stratégie en conséquence. Cela inclut la révision de la politique du prix, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement moins couteuse. La communication et la collaboration avec les fournisseurs sont également essentielles pour faire face aux défis de l'inflation et assurer une croissance durable.

VI – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de 24 919 €, celui-ci sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau : 24 919 €

Dividendes distribués :

- Distribution de dividendes bruts : 18 110 €

Dont 18 110 € prélevés sur les reports à nouveaux précédents de 39 632,23 €. Le montant des reports à nouveau sont désormais de 21 522,23 € après distribution et de 46 441,23 € après affectation du résultat de l'exercice 2022.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents sont à néant.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

VII – Dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, le tableau reprenant les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices est le suivant :

Exercice clos le	Distribution globale	Dividende éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2022	18 110 €	18 110 €

Depuis la loi de finance du 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés d'une part sur la quote part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales au système « Flat-tax » de 30 %, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8% et d'autre part sur la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales au système de la flat tax unique de 12.80% qui concerne l'impôt sur le revenu.

Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranches après application de l'abattement de 40 %.

L'option choisie : « Flat tax », son montant s'élève à 5 433 €.

KA

VIII – Résultat des cinq derniers exercices :

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102, alinéa 2, du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

Exercice clos le :	Résultat net comptable :
31/12/2021	35 089 €
31/12/2020	4 594 €
31/12/2019	79 €
31/12/2018	648 €
31/12/2017	(-) 727 €

IX – Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :

A partir du bénéfice net comptable de l'exercice, il a été réintégré le montant de l'impôt société pour un total de 4 398 €.

Ainsi, le montant du résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés s'établit à la somme de 29 317 € taxable en totalité au taux réduit de 15 %.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 4398 €.

Le montant du résultat fiscal avant et après imputation des déficits antérieurs s'élève à 29 317 €, compte tenu du fait qu'il n'y ait pas de déficit antérieur à déduire.

X – Filiales, participations et sociétés contrôlées :

La société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans d'autres sociétés.

XI – Information concernant le capital :

Néant.

XII – Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce

1- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.

XIII – Charges Somptuaires : (CGI. Art 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

AA

XIV – Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (CGI. Art 223
quiquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente : **ARONI Agnès**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès Aroni', written over the printed name.

JAP

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012022

31122022

x

Désignation de la société:

S A S 2GTC

Adresse du siège social:

81 Av. Joseph Louis Ortolan
83100 TOULON

SIRET 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Bâtiment - Maçonnerie Générale

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

29 317

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

x

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN &
271 AVENUE SADI CARNOT

83130 LA GARDE

Tél: 04.94.147.147

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 11/04/2023

Lieu TOULON

Qualité et nom du signataire:

ARONI Agnes

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Signature

Présidente

Examen de conformité fiscale (ECF)

Certifié conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M GHIO FABIEN Associé 81 AV JOSEPH LOUIS ORTOU	495	2022					
83100 TOULON							
Mme ARONI Agnès Présidente 12 Avenue Antoine S	5	2022					
Le Colibri 83000 TOULON							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC Néant *

Adresse de l'entreprise 81 Av. Joseph Louis Ortolan 83100 TOULON

Numéro SIRET * 8 2 4 7 0 7 9 1 3 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	15 537	3 319	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	15 537	3 319	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	22 555	33 537
		Autres * (3)	072	074	4 387	11 786
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	19 832	49 502	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 428		
	Total II	096	098	48 202	94 825	
Total général (I+II)	110	112	63 738	98 143		

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		50	50
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132		
	Report à nouveau	134		21 522	4 543
	Résultat de l'exercice	136		24 919	35 089
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		46 991	40 182
Total II	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 766	34 798
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N .	169	172	2 922	23 163
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		16 747	57 961	
Total général (I + II + III)	180		63 738	98 143	

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 870
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Crest/Qualin

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S A S 2GTC

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
		13	1	1	2	2	0	2	2	1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209					210				
	Production vendue biens	215					214				
	services *	217					218	194	408	168	047
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée *						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230		4		0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	194	412	168	048	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises) *						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	11	826		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
	Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)						242	148	165	125	525
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		1	333		244	4	423	474	
	Rémunérations du personnel *						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
	Dotations aux amortissements *						254		652	272	
	Dotations aux provisions						256				
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262		11			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	165	077	126	271	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	29	334	41	777	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294		18		0	
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306		4	398	6	687
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	24	919	35	089	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		4	398		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247				330					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991				
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-FI(II) (art. 44 septies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	29	317	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	29	317	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

Désignation de l'entreprise S A S 2GTCNéant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	3 591	452		454		456	3 591	3 591	
	Matériel de transport	460		462	12 000	464		466	12 000	12 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	870	474		476	870	870	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	3 591	492	12 870	494		496	16 461	16 461	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	272	544	360	546	632		
	Matériel de transport	550		552		554	171	556	171		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	121	566	121		
TOTAL		570		572	272	574	652	576	924		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	28 770
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 212
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : S A S 2GTC		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	194 408
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	194 408
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	4
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	135 775
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	16 575
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	152 361
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	42 051
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	194 408
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2022
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NO1-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.